

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA TRAVAILLANT POUR AIR CANADA – EXPLOITATION TECHNIQUE, ENTRETIEN ET SOUTIEN OPÉRATIONNEL

OBJET : ARBITRAGE SUR L'ÉCHANGE DE QUARTS DE TRAVAIL

Chers confrères, Chères consœurs,

Le 16 juin dernier, à Toronto, les représentants du district des transports 140, notre conseiller juridique et les membres des comités d'atelier partout au pays ont poursuivi l'arbitrage sur la limite imposée à l'échange de quarts et la paye actualisée.

Lorsque l'audience a commencé, l'arbitre Stephen Raymond souhaitait arriver à un règlement définitif sur ces questions. Ceci n'a malheureusement pas été le cas.

Les questions faisant l'objet de discussions portaient sur les changements apportés par la compagnie aux règlements sur les échanges de quarts et la paye actualisée visant les autres unités de négociation. L'AIMTA s'attendait à ces mêmes changements.

La question principale au cours du processus de médiation concernait la possibilité pour nos membres de faire des échanges de quarts partiels. Toutefois, Air Canada demeure inflexible à ce sujet en refusant de nous accorder ce point, même si d'autres unités de négociation de la compagnie y ont déjà droit.

Nous avons clairement expliqué à la compagnie que les échanges de quarts partiels sont à l'avantage à la fois des membres et de l'employeur. Un membre peut avoir besoin de quelques heures de congé pour un rendezvous chez le médecin, régler un problème concernant ses enfants, etc. Dans ces cas, il devrait pouvoir demander à un collègue de travail de terminer les dernières heures de son quart pour éviter que l'équipe soit en pénurie de personnel dans ce genre de situation. De toute évidence, la compagnie préfère recouvrer les sommes par l'entremise des heures déficitaires engendrées.

Parmi les autres questions abordées : l'application des limites imposées aux quarts de travail, le retour au travail des membres qui ont dû mettre fin à leur emploi pour remplir d'autres obligations, une augmentation du nombre d'heures permises dans un échange de quart et la paye actualisée.

Lorsque nous avons constaté qu'il ne serait pas possible de parvenir à une entente sur ces questions, votre syndicat en a informé l'arbitre. Toutefois, une réunion aura lieu entre les représentants de l'AIMTA dans le but de trouver des solutions à ces questions dans l'intérêt des membres concernés.

Dès que nous en apprendrons davantage, nous vous en ferons part.

Syndicalement,

Tony Didoshak Président général, Région Ouest Boyd Richardson Président général, Région du Centre

BULLETIN Nº 036 – PUBLIÉ LE 23 JUIN 2015
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB - http://www.iam140.ca

Halifax - Tel/Tél.: 902-481-0077 Fax/Téléc.: 902-481-0079 Winnipeg - Tel/Tél.: 204-987-9254 Fax/Téléc.: 204-987-9252 Calgary - Tel/Tél.: 403-250-3708 Fax/Téléc.: 403-250-3707

Toronto – Tel/Tél.: 905-671-3192 (Toll free/Sans frais: 1-877-426-2948) Fax/Téléc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais: 1-866-298-0369) Vancouver – Tel/Tél.: 604-448-0721 (Toll free/Sans frais: 1-877-426-3140) Fax/Téléc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais: 1-888-310-1688)

Montréal - Tel/Tél.: 514-336-3031 (Toll free/Sans frais: 1-888-992-1010) Fax/Téléc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais: 1-866-800-3039)